



11 MARS 2021. AGENCE FRANCE-PRESSE. Événements sportifs avec public : des parlementaires pressent Castex d'autoriser des tests.

Événements sportifs avec public : des parlementaires pressent Castex d'autoriser des tests.

Le sénateur PS Jean-Jacques Lozach et le député Génération.s Régis Juanico ont écrit à Jean Castex pour le presser d'autoriser à titre expérimental « une série d'évènements » sportifs « en plein air » avec du public sur la base de protocoles sanitaires et de jauges adaptées.

Ces deux parlementaires estiment dans leur courrier au Premier ministre que ces expérimentations conduites « entre la mi-avril et la mi-mai 2021 », « produiraient des éléments scientifiques utiles pour les mois à venir, et redonneraient du souffle et des perspectives à la filière », en plein marasme.

De source gouvernementale, sont mis à l'étude une expérimentation dans un stade, une dans une salle et un événement en plein air de type course à pied ou course cycliste. Ces expérimentations sont actuellement envisagées par l'exécutif, de la même façon que celles qui doivent avoir lieu dans le secteur culturel.

« Il nous paraît essentiel de pouvoir conditionner le prolongement des différents dispositifs d'aides aux entreprises de l'évènementiel jusqu'à la reprise de leurs activités », plaident également les deux parlementaires, dans un courrier daté de mercredi.

Par ailleurs, dans un autre courrier adressé cette fois à la ministre chargée des Sports, Roxana Maracineanu, plus de 80 sénateurs emmenés par Michel Savin (LR) demandent un soutien pour les évènements sportifs extérieurs (running, cycloport, triathlon, trail, ski de fond, raid...), qui se sont réunis dans un collectif (collectif évènementiel sportif outdoor).

« Nous appelons à la mise en place d'un fonds de compensation billetterie et droits d'inscription, comme cela existe pour d'autres domaines, sportifs comme culturels », plaident-ils dans ce courrier dont l'AFP a eu copie, de même qu'une réflexion soit lancée « sur un possible abaissement du taux de TVA, au moins pour une période limitée ».